

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 17 septembre 2012.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

abonnez-vous



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 8, lundi 6 août 2012

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Publications récentes

- « La Chine s'ouvre à Hollywood au détriment de la diversité culturelle »
- ISU: Lancement de l'enquête de 2012 sur les statistiques de films de long métrage

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Lancement de ConnectCP Europe à Helsinki
- Le Mexique, la Serbie et la Suisse contribuent au Fonds international pour la diversité culturelle
- Base de données U40 Afrique : Appel aux experts africains
- Prix diversité culturelle 2012: Appel à candidature
- AIMAC 2013 : Appel à communication

Autres actualités d'intérêt

- 3^e Congrès panafricain sur la culture

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Questions de mise en œuvre !

▪ [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 124 Parties (123 États et l'Union européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la

campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Publications récentes

« La Chine s'ouvre à Hollywood au détriment de la diversité culturelle »

L'article « La Chine s'ouvre à Hollywood au détriment de la diversité culturelle » vient d'être publié dans *InaGlobal, La revue des industries créatives et des médias*.

Le sommaire de l'article de M. Antonios Vlassis, docteur en Relations internationales de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et membre associé du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), se lit comme suit :

« La nature ambiguë des industries culturelles – et en particulier audiovisuelles – tiraillées entre la production symbolique et la production matérielle, suscite parfois un débat politique virulent. Depuis vingt ans, l'enjeu de l'interface entre le commerce et la culture a fait irruption sur la scène internationale et se pose comme l'un des principaux thèmes de désaccord dans les négociations commerciales, multilatérales comme bilatérales. Des négociations du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et de la défense de l'exception culturelle en 1993 à la Convention sur la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommée « la CDEC ») adoptée par l'UNESCO le 20 octobre 2005, la problématique fondamentale qui est soulevée est celle de la circulation des produits et services culturels et celle du traitement à accorder à ces derniers dans les accords commerciaux.

Dans ce cadre, la CDEC – entrée en vigueur en mars 2007 et ratifiée à ce jour par 122 États, dont la France, le Canada, le Brésil, la Chine, l'Inde, et l'Union européenne – admet explicitement la spécificité des produits et services culturels et la légitimité de l'intervention publique dans le secteur des industries culturelles.

Parallèlement, en 2009, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a condamné la Chine pour ses pratiques commerciales jugées illicites dans le domaine culturel – cinéma, livre, musique ; par conséquent, mi-février 2012, le vice-président américain Joe Biden a annoncé que la Chine entendait modifier considérablement le quota restreint d'accès de films hollywoodiens à son marché cinématographique.

D'un côté, l'ouverture du marché cinématographique chinois reste l'enjeu économique et commercial le plus significatif pour les majors hollywoodiennes et la Motion Picture Association of America (MPAA), compte tenu du potentiel énorme du marché qui a augmenté de 35 % en 2011 pour devenir le troisième marché au monde. D'un autre côté, il s'agit d'une défaite paradoxale de la CDEC et de normes qu'elle prescrit, dans la mesure où le système chinois quasi-imperméable tend à s'ouvrir de plus en plus aux produits culturels non-nationaux grâce au principe du libre-échange véhiculé par l'OMC. »

Pour consulter l'article en question, veuillez visiter le site Internet de [InaGlobal](#).

InaGlobal, La revue des industries créatives et des médias est une web-revue

internationale qui vise à décloisonner les connaissances, s'ouvrir à la mondialisation et aux pays émergents, et produire une information de qualité pour un vaste public de professionnels, de chercheurs, d'étudiants et, au-delà, de citoyens attentifs aux évolutions de la communication et des industries créatives à l'ère d'Internet. Cinéma, communication, télévision, radio, musique, web, presse, télécommunications, édition, jeux vidéo sont autant de secteurs connaissant des mutations rapides et complexes qui font l'objet d'analyses de fond, liées à l'actualité, dans InaGlobal.

Source:

- [InaGlobal](#)

Haut de la page 


ISU: Lancement de l'enquête de 2012 sur les statistiques de films de long métrage

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) vient de lancer l'enquête de 2012 sur les statistiques de films de long métrage pour les années de référence 2010 et 2011 auprès de 203 États membres et territoires.

Cette enquête vise à recueillir les données les plus récentes pour certains domaines de l'industrie cinématographique afin de suivre les tendances mondiales dans ce secteur.

Les données recueillies seront publiées dans plusieurs publications internationales, telles que l'Annuaire statistique de l'ONU et divers rapports d'analyse de l'ISU ou d'autres organisations.

Les données seront également utilisées pour mettre à jour la base de données internationale de l'UNESCO qui peut être consultée en ligne au [Centre de données](#) de l'ISU et sur le [portail des données](#) de l'ONU.

Les lecteurs intéressés peuvent consulter le [questionnaire](#)  en ligne.

Les autorités nationales officielles qui souhaiteraient télécharger le questionnaire pour le compléter ou soumettre les données en ligne doivent accéder au site des [questionnaires électroniques](#).

Source :

- [ISU](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Lancement de ConnectCP Europe à Helsinki

Dans le cadre de la réunion de la section européenne de la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (*International Federation of Arts Councils and Culture Agencies- IFACCA*) à Helsinki (Finlande), une nouvelle section régionale de ConnectCP, ConnectCP Europe, a été dévoilée.

ConnectCP Europe est une base de données en ligne qui renferme des profils d'experts en politique culturelle, en planification et en recherche culturelles dans les pays européens. Chaque profil présente l'expérience d'un spécialiste, ses intérêts et d'autres renseignements utiles liés à son travail.

ConnectCP Europe regroupe actuellement 508 experts en politique culturelle provenant de 42 pays européens. Cette section régionale s'inscrit dans un projet d'envergure mondiale, ConnectCP International, qui consiste en un répertoire de plus de 1 000 experts et dont l'objectif est d'accroître et stimuler les échanges de savoir en matière de politiques culturelles, de mobiliser des ressources humaines et de favoriser la diffusion d'information sur les politiques culturelles.

Parmi les autres sections consacrées à une région figurent ConnectCP Afrique,

Sources :

- [IFACCA](#)
- [ConnectCP Europe](#)

Haut de la page 

Le Mexique, la Serbie et la Suisse contribuent au Fonds international pour la diversité culturelle

Au cours du mois de juillet 2012, plusieurs Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ont contribué au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Notons à ce titre la première contribution de la Serbie et de la Suisse (soit des montants respectifs de 1 863, 36 \$É.-U. et 103 509, 32 \$É.-U.). Quant au Mexique, il en est à son quatrième versement (71 208,00 \$É.-U.).

Le Fonds international pour la diversité culturelle est un fonds volontaire multi-donateurs qui a pour objectif de promouvoir la coopération pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en vue de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement. Les ressources du FIDC proviennent des contributions volontaires des Parties ainsi que de celles d'autres États, d'organisations régionales ou internationales, d'organismes publics ou privés ou de personnes privées. La Conférence des Parties a recommandé que les Parties versent au Fonds des contributions annuelles d'un montant au moins égal à un pour cent de la contribution de leur pays au budget de l'UNESCO.

En date du 25 juillet 2012, le montant total des contributions au Fonds s'élevait à 5 579 173,29 \$É.-U.

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Base de données U40 Afrique : Appel aux experts africains

U40 Afrique, le chapitre africain du réseau mondial U40 qui réunit une soixantaine de jeunes experts du domaine culturel et des politiques culturelles, est actuellement à la recherche de profils d'experts africains membres du groupe U40 afin de constituer une base de données.

Cette base de données vise à encourager et renforcer les liens, la cohésion et les rapports entre les membres d'U40 Afrique. En plus de réaliser une cartographie des experts de la culture à travers le continent africain, la base de données disposera d'un forum de discussion interne sur lequel il sera possible de diffuser des messages et de l'information. Elle sera disponible pour les membres U40 Afrique ainsi que pour les personnes hors du réseau, intéressées à trouver un professionnel dans un secteur et un pays en particulier.

La date limite pour transmettre son profil d'expert africain est le 15 août 2012.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Internet de la [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#).

Source:

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Prix diversité culturelle 2012: Appel à candidature

Dans notre bulletin du [5 décembre 2011](#), nous faisons état de la première remise des

Prix diversité culturelle, une initiative de la Coalition française pour la diversité culturelle.

Pour la deuxième année, la Coalition française décernera, à l'automne prochain, son Prix diversité culturelle sous forme monétaire. La somme de 3 000 euros sera ainsi attribuée à un festival ou une initiative qui a pour vocation de favoriser l'accès à la culture et de mettre en valeur la diversité culturelle, sous toutes ses formes.

Tous les domaines culturels sont éligibles (écrit, audiovisuel, spectacle vivant, musique, etc.).

La date de clôture des candidatures est le 10 septembre 2012.

Pour plus de détails à propos de cet appel à candidature, veuillez consulter le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Pour consulter la liste des lauréats de l'an dernier, veuillez vous référer à notre bulletin du [5 décembre 2011](#).

Sources:

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)
- [Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles](#)

Haut de la page 

AIMAC 2013 : Appel à communication

L'Association internationale de management des arts et de la culture (AIMAC) invite les chercheurs et les praticiens œuvrant dans le domaine de la gestion culturelle à soumettre des propositions de présentation d'articles à l'occasion de la 12^e Conférence internationale sur le management des arts et de la culture qui aura lieu pour la première fois en Amérique du Sud, à Bogota (Colombie), du 26 au 29 juin 2013.

La conférence scientifique portera sur divers secteurs des industries des arts et de la culture (arts de la scène et festivals, patrimoine, musées et arts visuels, production et distribution de films, édition du livre, enregistrement, radiodiffusion et télédiffusion, audiovisuel et multimédia, design).

Les articles portant sur tous les domaines du management des arts et de la culture sont les bienvenus, notamment ceux qui touchent les aspects suivants :

- commercialisation stratégique (y compris collecte de fonds et soutien financier);
- habitude des consommateurs;
- gestion des produits et des marques;
- gestion et planification stratégiques;
- comportement organisationnel;
- gouvernance;
- leadership;
- gestion des ressources humaines;
- finances et contrôle;
- organisation des industries créatives;
- responsabilité sociale de l'entreprise;
- stratégies financières de l'entreprise;
- stratégies communicationnelles de l'entreprise;
- entrepreneuriat culturel;
- industries créatives et culturelles;
- créativité et innovation;
- villes et régions créatives;
- modèles d'entreprise;
- diversité culturelle et gestion;

- internationalisation;
- agence culturelle et intervention sociale.

Les propositions de communication doivent être soumises avant le 31 octobre 2012.

Pour consulter l'appel à communication et pour plus de renseignements au sujet de la Conférence, veuillez visiter le site Internet de [AIMAC 2013](#).

Source:

- [AIMAC 2013](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

3^e Congrès panafricain sur la culture

Le 3^e Congrès panafricain sur la culture aura lieu à Addis-Ababa (Éthiopie) du 28 au 30 août prochain.

S'articulant autour du thème « Culture, sociétés et développement durable : la culture en tant qu'outil de revitalisation pour le développement de nos collectivités » (*Culture, Societies and Sustainable Development: Culture as a Revitalizing Tool for Development in Our Communities*), ce congrès permettra aux experts et aux praticiens de la culture de fournir un important apport sur la façon dont la culture peut renforcer les efforts gouvernementaux en matière de croissance et de développement à l'échelle du continent africain.

Le thème général du Congrès fera l'objet de discussions qui exploreront les sous-thèmes plus spécifiques suivants :

- les politiques culturelles;
- la promotion de valeurs culturelles positives et le combat contre les pratiques nuisibles classiques;
- la culture africaine en tant que moteur de développement;
- l'économie créative et le développement durable;
- les statistiques culturelles : le chaînon manquant;
- la culture en tant que quatrième pilier du développement durable.

Source :

- [Culturelink](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - Bulletin de nouvelles

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2012